

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Clause générale :

Toute inscription au C.A.P¹ / C.C.A² implique de votre part l'acceptation des présentes conditions et le respect du règlement intérieur de l'École Nationale Supérieure de la Pâtisserie (E.N.S.P). De ce fait, aucune clause contraire, additionnelle ou modificative ne pourra être opposée à l'école que si la direction l'a expressément acceptée.

Objet :

L'E.N.S.P. prépare à l'obtention du C.A.P / C.C.A. dans ses locaux ou dans des lieux appropriés. Le contenu, la forme, les prix ainsi que les planifications de ce diplôme sont définis en vigueur au moment où il est procédé à l'inscription.

Les présentes conditions générales, le dossier d'inscription signé des deux parties, le programme du cursus et le devis constituent le contrat entre l'élève et l'École.

Objectif des formations :

Permettre à chaque élève d'apprendre ou de se perfectionner dans le métier de pâtissier et d'acquérir un niveau de qualification élevé.

A l'issue de ce programme, un diplôme de C.A.P / C.C.A. délivré par l'Éducation Nationale – Académie de Clermont-Ferrand sera délivré aux élèves ayant passé avec succès l'examen final. Les méthodes pédagogiques employées et le programme sont organisés afin de permettre aux stagiaires de réussir l'ensemble des épreuves.

Public visé :

Le C.A.P. s'adresse aux élèves résidant en France, le C.C.A s'adresse aux élèves résidant à l'étranger. Le programme est particulièrement adapté aux débutants.

Conditions relatives au séjour sur le territoire français :

Les personnes, de nationalité autre que française, doivent être à jour et en règle avec les conditions d'immigration française. Pour bénéficier d'un stage pratique en entreprise après la formation à l'école, nous vous conseillons d'obtenir un visa « visiteur longue durée » auprès de l'Ambassade/Consulat de France de votre pays. Dès réception de l'inscription à l'école, nous vous délivrerons une confirmation d'inscription et une attestation permettant l'obtention du visa. Le candidat s'engage à être en possession de toutes les autorisations nécessaires pour toute la durée de la formation lors de son arrivée en France.

Responsabilités - assurances :

Le stagiaire est seul responsable des dommages corporels et/ou matériels causés par lui dans le cadre de la formation effectuée à l'École. A cet égard, chaque élève doit se prémunir d'une assurance couvrant les dommages subis ainsi que ceux causés par lui-même. Une attestation responsabilité civile et individuelle vous sera demandée.

En cas de vol, l'école internationale de pâtisserie ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tout dommage ou perte des objets et effets personnels apportés par les élèves.

¹ Certificat d'Aptitudes Professionnelles

² Certificat de Compétences Académiques

Droits de propriété intellectuelle et industrielle :

L'école se réserve la possibilité d'utiliser l'image des stagiaires sur des supports utilisés à titre d'outils pédagogiques ou pour illustrer des programmes et brochures.

Le candidat s'engage, pendant et après son stage, à ne pas utiliser le nom « Ecole Nationale Supérieure de la Pâtisserie » ou « E.N.S.P. » à titre de marque, de raison sociale, d'enseigne, ou toute autre utilisation, pour quelque produit ou service que ce soit et ce, sans limitation temporelle ni géographique ; et sans l'accord de la direction de l'E.N.S.P.

Informations nominatives :

Les informations et données vous concernant sont nécessaires à la gestion de votre dossier et à nos relations commerciales. Elles peuvent être transmises aux sociétés qui contribuent à ces relations telles que celles chargées de l'exécution des services et commandes pour leur gestion, exécution, traitement et paiement. Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires et ainsi que pour nous permettre d'améliorer et personnaliser les services que nous vous proposons et les informations que nous vous adressons.

Conformément à la loi française informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Conformément à la réglementation en vigueur, toute demande concernant ces données doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature et préciser l'adresse à laquelle doit vous parvenir la réponse. Une réponse vous sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

Déroulement du stage :

L'enseignement se fera en français. Nous vous transmettrons sur simple demande un thesaurus. Il est vivement conseillé aux élèves de posséder quelques notions de français et/ou d'anglais à leur arrivée.

L'obligation souscrite par l'Ecole dans le cadre de ses formations est une obligation de moyens et non une obligation de résultats.

La formation se déroule dans nos classes ou laboratoires et abordent les points suivants :

- Etude théorique et technique avec supports pédagogiques spécialement élaborés selon les programmes.
- Démonstration et explication du cours par le formateur.
- Organisation dans le travail, mise en place et réalisation complète des fabrications par les stagiaires seuls ou en groupe.
- Synthèse des méthodologies appliquées et des produits réalisés.
- Présentation et dégustation et analyse sensorielle des produits finis.
- Analyse commerciale et étude de prix, ...

Paiement - pénalités :

En cas de paiement total des frais de stage, intervenu avant le début des cours avec le dossier d'inscription dûment rempli et signé, l'inscription sera validée par retour de courrier.

Le paiement d'un acompte de 40% est exigé lors de l'inscription. La balance doit être versée un mois avant le début des cours. Le versement de la totalité du montant des frais de formation est requis pour finaliser l'inscription du candidat. Des facilités de paiement peuvent être organisées à la demande du candidat.

En cas d'inscription tardive (moins de 40 jours avant le début du cours) et sous réserve des disponibilités de places, la totalité des frais sera due à l'inscription.

Les frais de formation s'acquittent uniquement en Euro.

Ils peuvent s'effectuer en espèces, par chèque (sous réserve d'encaissement), par mandat ou par virement bancaire.

Les stagiaires résidant dans un pays étranger et qui viennent à titre individuel, ne sont pas soumis à la TVA.

Si un candidat ne remplit pas les conditions, l'école se réserve le droit de refuser son admission. Dans ce cas, son dossier d'inscription lui sera restitué dans les meilleurs délais, de même que l'acompte versé, sous déduction des frais de dossier, qui restent acquis à l'école, et qui s'élèvent à la somme de 200 €.

Report :

Tout candidat inscrit au C.A.P. / C.C.A peut demander un report de formation, sans pénalité, à condition que sa demande soit faite par écrit au préalable 1 mois avant le début des cours. Ce report est accepté sous réserve de l'organisation par l'école d'autres sessions pendant l'année scolaire qui suit la demande de report. Dans cette hypothèse, les frais de stage applicables, resteront ceux en vigueur à la date de réception de la demande de transfert. La somme versée (acompte ou totalité), sera conservée par l'école au titre des frais de la session de report.

Annulation à la demande d'un candidat :

Un candidat inscrit, qui annule par écrit 3 mois avant le premier jour des cours, pour cas de force majeure ou présentation d'un certificat médical, sera remboursé intégralement des sommes versées, sous déduction faite des frais administratifs s'élevant à 200 €.

Pour toute annulation intervenant entre 1 et 3 mois avant le début des cours, le candidat inscrit reste redevable de 50 % du montant total des frais de formation.

Pour toute annulation intervenant moins d'1 mois avant le début des cours, l'élève reste redevable de la totalité des frais de formation.

Le remboursement sera effectué dans les 30 jours suivant la demande d'annulation.

Toute annulation pour toute autre raison ne sera pas recevable.

Annulation à la demande de l'école :

L'E.N.S.P. décline toute responsabilité pour tout manque à ses obligations dû à un cas de force majeure, incluant mais ne se limitant pas aux sinistres, tempêtes, incendies, grèves, etc, interne ou externe à l'entreprise, remettant en cause l'exécution satisfaisante des ses prestations.

En cas d'annulation par l'école d'une session de C.A.P. / C.C.A. en dehors des cas de force majeure, fait d'un tiers ou cas fortuit, elle tentera, dans la mesure du possible, d'en reporter la date. A défaut, l'école indemniserá intégralement le stagiaire.

L'école se réserve le droit de reporter la date d'une session dans l'hypothèse ou le nombre de participants inscrits serait inférieur à 8.

Droit applicable - litige :

Le présent contrat est soumis à la loi française. Pour toute contestation résultant de l'interprétation, l'exécution ou la résiliation du présent contrat, il est fait expressément attribution de compétence aux juridictions du lieu du siège social de l'Entreprise, à l'exclusion de tout autre.